

RESPONSABLE DE RAYON

Cycle rémunéré d'une durée de 7 mois

Formation professionnelle bénéficiant du soutien financier du Conseil Régional des Pays de la Loire

Le Responsable de Rayon doit être capable de gérer un rayon ou un ensemble de familles de produits au sein d'un point de vente. Sous la responsabilité du Chef ou Manager de Rayon, il assure la présence des produits en magasin en conformité avec la politique commerciale de l'entreprise. Sa compétence à animer une équipe est complétée par sa capacité à dynamiser son rayon en développant un esprit commerçant.

Débouchés professionnels

Dans la Région des Pays de la Loire, 73 % des apprenants, toutes catégories confondues, trouvent un emploi en commerce-distribution.

62 % d'entre eux ont obtenu un niveau de formation allant de Bac à Bac+2.

Source : CREDOC 2008

Avec plus de 115.000 emplois, les métiers du commerce représentent 10 % de l'emploi régional.

Chiffres-clés (évolution sur 5 ans) :

Evolution emploi : + 14 %

Offres d'emploi : + 37 %

Source : CARIF OREF

Pays de la Loire Edition 2010

Titre professionnel délivré par le Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville.
Certification de niveau IV (BAC)
Code NSF 312t

Les stagiaires issus de la formation de Responsable de Rayon peuvent postuler dans les principales enseignes de grandes surfaces généralistes ou spécialisées (alimentation, décoration, bricolage, jardinerie, électroménager, sport, multimédia, textile...) à des postes dont les noms peuvent varier selon les entreprises : responsable de rayon, adjoint chef de rayon, animateur des ventes, employé principal, second de rayon ou gestionnaire de stocks...

En fonction de la personnalité, de la volonté et de la disponibilité dont fera preuve le Responsable de Rayon, des postes de Chef ou Manager de rayon pourront lui être proposés à l'issue d'une expérience professionnelle probante.

A ce jour, plus de 340 personnes (25 promotions) ont intégré le secteur du commerce et de la distribution à l'issue de leur formation professionnelle de Responsable de Rayon suivie sur le site DISTRICAMPUS.

Dans les 6 mois qui suivent la fin de la formation, 80 % des stagiaires « Responsable de Rayon » trouvent un emploi dans la grande distribution (CDD longue durée ou CDI).



Aptitudes requises

Cette formation s'adresse à toute personne fortement motivée pour exercer une activité commerciale et disposant de capacités d'adaptation, d'organisation et de rigueur.

Le futur Responsable de Rayon doit avoir une bonne capacité d'analyse, des facilités d'initiative et d'autonomie, le sens de la communication, du management et des responsabilités.

Il doit être capable, par ailleurs, de s'adapter à des horaires hebdomadaires fluctuants et inhabituels et à des tâches variées allant de la manutention aux tâches d'organisation et de gestion.

Conditions d'admission

Cette formation professionnelle est conventionnée par le Conseil Régional des Pays de la Loire.

L'effectif est de 20 stagiaires. Les candidats doivent répondre aux conditions d'admission suivantes :

- résider dans les régions Pays de la Loire, Bretagne ou Centre (pour les autres régions, l'entrée est possible sous réserve de l'accord du Conseil Régional des Pays de la Loire),
- ne pas avoir suivi de formation continue qualifiante, contrat de qualification ou contrat d'apprentissage depuis au moins deux ans,
- Cette formation s'adresse à des personnes justifiant au minimum d'un niveau V (BEP, CAP...). Une expérience professionnelle dans le commerce et la vente peut compenser un plus faible niveau de formation initiale.
- avoir quitté la formation initiale depuis au moins 6 mois.

Calendrier de la formation

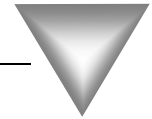
Le cycle RR est programmé d'octobre à mai de chaque année.

Chaque cycle alterne 5 séquences de formation au sein de DISTRICAMPUS avec 4 séquences d'application en entreprises de distribution.

Le calendrier impose nécessairement un rythme soutenu pour atteindre l'objectif professionnel visé à l'issue du cycle de formation.

Programme

Le parcours de formation au métier de Responsable de Rayon dispensé au sein de DISTRICAMPUS est validé par un « Titre Professionnel » certifié de niveau IV (BAC) délivré par le Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville
Ce titre fait l'objet d'un programme officiel qui vise à faire acquérir aux bénéficiaires les compétences nécessaires à la réalisation de chacune des activités constitutives de l'emploi.



Activité 1: Animer commercialement la surface de vente et son équipe.

Compétences :

- Garantir la présence des assortiments permanents et saisonniers préconisés par l'entreprise.
- Mettre en œuvre le merchandising du rayon et des produits
- Analyser, remonter et exploiter les informations obtenues sur la concurrence et des clients
- Assurer le développement des ventes du rayon et traiter les réclamations clients en magasin dans la limite de sa délégation
- Organiser et contrôler le travail de son équipe
- Contribuer à l'animation et à la formation des membres de son équipe.

Activité 2: Gérer le rayon, les produits et les services

Compétences :

- Gérer les stocks et assurer les approvisionnements du rayon
- Contrôler les réceptions des marchandises, organiser le stockage et le rangement en réserve en vue de la mise en rayon
- Respecter et contrôler les procédures agissant sur les résultats de gestion et informer sa hiérarchie

Dossier de candidature et CV détaillé sont à retourner à Groupe ESA – DISTRICAMPUS :

- A la lecture de ces documents, une présélection des dossiers est réalisée. Les candidats retenus sont convoqués à une demi-journée d'information - orientation.
- Plusieurs demi-journées d'information - orientation sont programmées avant le démarrage d'un cycle.
- Les candidats sont prévenus dans un délai d'une dizaine de jours si leur candidature est retenue ou non pour suivre un cycle professionnel au sein de DISTRICAMPUS (possibilité d'être inscrit en liste d'attente).

Stages d'applications en entreprise

Toute formation professionnelle ne peut être considérée comme telle sans intégrer des **périodes d'application en entreprise**.

Ces périodes sont conçues de façon à ce que les stagiaires vivent les moments forts en magasin (par exemple Noël, Inventaires, Pâques, etc.).

Le choix de l'entreprise d'accueil ainsi que du rayon support de stage est laissé à l'initiative de chaque stagiaire en fonction de ses aspirations personnelles.

Il est même envisageable d'effectuer des stages dans des entreprises et des formats de magasins différents.

Parcours individualisé

Au cours de la première semaine de formation, il est mis en place un « positionnement initial ».

Ce « positionnement initial » à pour objectif d'identifier les compétences en lien avec le métier de Responsable de Rayon déjà maîtrisées par le stagiaire afin d'adapter son parcours de formation et de lui proposer un « parcours individualisé ».

Trois cycles professionnels DISTRICOMPETENCE en lien avec les métiers de la distribution sont désormais préparés au sein de DISTRICAMPUS :

- Employé(e) Commercial(e) en Magasin (niveau V),
- Responsable de Rayon (niveau IV),
- Manager d'Univers Marchand (niveau III).

Ces trois cycles professionnels ont été organisés pour que certains modules de formation où sont développées des compétences transversales soient accessibles à des stagiaires qui suivent des cycles différents au sein de DISTRICAMPUS.

Cette organisation modulaire des formations distribution permet également d'envisager dans certains cas des « passerelles » en cours de formation pour permettre d'adapter au mieux la formation aux aspirations et aux aptitudes exprimées par chacun.

Conditions d'obtention du titre

Le titre professionnel de « Responsable de Rayon » est constitué de deux C.C.P. (Certificat de Compétences Professionnelles). Chaque certificat valide un ensemble de compétences. L'obtention des 2 CCP est nécessaire à la validation du titre.

Le titre ne peut être délivré qu'aux candidats ayant satisfait aux conditions d'évaluation de la formation basée sur :

- **2 Evaluations de Formation à l'Activité (E.F.A.) ;**
- **un examen terminal** en présence d'un jury exclusivement composé de professionnels du secteur ;
- **un entretien d'approfondissement avec le jury de professionnels.** Au cours de cet entretien, le stagiaire est amené à présenter son parcours de formation et son vécu en entreprise et en centre de formation.

Sur les dernières promotions de Responsable de Rayon formées au Groupe ESA, en moyenne 80 % des stagiaires ont obtenu leur titre professionnel.

Coût et financement de la formation

Au cours de la formation RR, les stagiaires perçoivent une rémunération mensuelle.

Une participation aux frais de formation est demandée : 605 € pour 2010/2011.

Dans certains cas, il est possible de bénéficier d'une aide pour le financement des frais de formation (cf. [guide des aides financières](#)).

Les demi-journées d'information et d'orientation sont l'occasion d'examiner soigneusement la situation administrative du candidat et de permettre à chacun de recevoir des conseils personnalisés sur ses possibilités de recevoir une rémunération et une aide à la formation.

Jusqu'au démarrage du cycle, l'équipe administrative reste à la disposition des futurs stagiaires afin de les aider au mieux dans leurs démarches préalables.



Questions / Réponses

Mon niveau de formation initiale est limité. Je me suis arrêté au BEP. Par contre, je possède une expérience réussie en tant que vendeur en magasin. Mon niveau de formation est-il suffisant pour entrer dans le cycle de Responsable de Rayon ?

Oui. Lorsque le niveau de formation initiale est jugé modeste, l'expérience professionnelle du candidat est prise en compte.

J'ai 40 ans et je souhaite reprendre une formation de Responsable de Rayon. Est-ce possible ?

Votre âge n'est pas un obstacle pour suivre cette formation. Pour information, des stagiaires de plus de 50 ans ont déjà suivi ce cycle de Responsable de Rayon.

Je suis salarié dans le secteur privé. Est-ce que je peux entrer en formation dans le cadre d'un CIF (Congé Individuel de Formation) ?

Cette formation est effectivement accessible aux salariés qui ont au minimum deux années consécutives d'ancienneté au sein de la même entreprise.

Je ne suis plus indemnisé par les ASSEDIC.

Est-ce que je peux bénéficier d'une autre rémunération pendant la durée de la formation ?

Si vous avez épuisé la totalité de vos droits ASSEDIC, le CNASEA (organisme régional) peut vous verser une rémunération. Pour cela, il faut justifier de 6 mois d'activité salariée dans une période de 12 mois (ou 12 mois dans une période de 24 mois). Vos bulletins de salaire seront demandés par le CNASEA comme justificatifs.

Le Groupe ESA propose plusieurs cycles professionnels de formation en distribution : DISTRICOMPETENCE. Je ne sais pas à quel cycle postuler en fonction de mes aptitudes actuelles : Responsable de Rayon ou Manager d'Univers Marchand.

Comment me guider dans cette démarche ?

Au cours des différentes demi-journées d'information et d'orientation, nos conseillers pourront approfondir votre projet et définir au mieux le cycle le plus adapté à votre profil. Sachez qu'au cours de la première moitié de la formation, il est même possible d'envisager des passages d'un cycle à un autre.

Ce dispositif appelé « passerelles » a été mis au point pour permettre de mieux adapter la formation aux aptitudes réelles de chaque stagiaire.

Le Groupe ESA nous aide-t-il dans la recherche de l'entreprise d'accueil pour les stages ?

Le fait que cette formation très professionnelle existe depuis plusieurs années a permis au Groupe ESA de tisser un réseau de relations privilégiées avec des entreprises du secteur. A titre d'exemple, voici les quelques enseignes qui ont accueilli les stagiaires « Responsable de Rayon » des deux dernières promotions : **AUCHAN, CARREFOUR, CHAMPION, CONFORAMA, FNAC, HYPER U, JARDINERIE ALOES, LECLERC, SUPER U...**

Cependant, l'aide apportée par le Groupe ESA pour trouver une entreprise d'accueil ne se substitue jamais à l'initiative attendue de la part des stagiaires.



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'AGRICULTURE
D'ANGERS

Groupe ESA - DISTRICAMPUS
55 rue Rabelais – BP 30748
49007 ANGERS Cedex 01
Tél. : 02.41.23.55.55
Fax : 02.41.23.55.45
www.groupe-esa.com

Pour plus de renseignements :

→ Contactez CAP FORMATIONS au 02.41.23.55.55
ou cap.formations@groupe-esa.com
→ <http://www.districtcampus.com>

2010/2011